

Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

**Délibération du Conseil municipal**

Séance publique ordinaire du

**MARDI 30 AOUT 2022**

**20 heures 30**

OBJET :

**30/08/2022 N° 2**

**PATRIMOINE : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIERE DE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA)**

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été affichée par extrait, à la porte de la mairie le 23 août 2022.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

**Présents** : M. Gilbert VARRENNE ; Mme Chantal PAIRE ; M. Alain BLETTERIE ; Mme Marie-Claude CHAMPROMIS ; M. Pierre Yves LASSAIGNE ; Mme Monique GOUTILLE ; M. Gabriel POMMIER ; Mme Sylvie BAS ; M. Daniel MOUSSERIN ; Mme Isabelle MARIDET ; Mme Sabine LAURE ; M. Eric MICHALLET ; M. Franck POLLET ; Laurette COLOMBET.

**Absent ayant donné mandat** : M. Bernard BESSEY à M. Alain BLETTERIE

**Secrétaire élu pour la durée de la séance** : M. Eric MICHALLET

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIERE DE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA)**

M. le Maire expose à l'assemblée :

En application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme en vertu de la délégation reçue du Conseil municipal à chacune des réunions obligatoires de celui-ci.

Depuis l'information donnée lors du Conseil du 12 juillet 2022, 2 DIA ont été déposées et délivrées. La commune n'a pas exercé son droit de préemption.

Une nouvelle information sera effectuée lors de la prochaine séance.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Le Maire,  
Gilbert VARRENNE

